



Direction régionale Languedoc-Roussillon

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Réponses aux questions posées lors de la réunion qui s'est tenue

à la Direction Régionale Languedoc-Roussillon

Le 5 Juillet 2016

Assistaient à la réunion :

POUR LA DIRECTION

M. EL FATOUHI Hichem - Responsable Ressources Humaines
Mme. AASSASS Ekram - Assistante Ressources Humaines

DELEGUES DU PERSONNEL

TITULAIRES

M. BAUDUIN Jean-Luc — District Rivesaltes
Mme TUR Maryline — District Sète
M. GONZALEZ Vincent — District Narbonne
M. SALVAN Laurent — District Sète
M. PIGNOL Dominique — DRE LR
M. CARLES Philippe — District Carcassonne
M. SENDON Robert — DRE LR
M. MORENO Philippe — DRE LR

SUPPLEANTS

M. GRANDENER Bruno — District Rivesaltes
M. BURNICHON Didier — District Rivesaltes
M. NOGUERA Joseph — District Rivesaltes
Mme RODIER Isabelle — District Sète
M. GAU Gisèle — District Narbonne
M. ARMAING Christophe — DRE LR
M. MAINGUIN Michel — District Carcassonne
Mme ZARATE Christiane — District Carcassonne

REPRESENTANTS SYNDICAUX

M. CAPARROS Alain — DRE LR
M. MALAVIEILLE Sébastien — District Sète
M. BOVE Sébastien — DRE LR
M. BELCHI Eric — District Narbonne
M. TORREILLES Raoul — District Rivesaltes

La séance est ouverte à 14h00

A - REPONSES A DES QUESTIONS POSEES A DES REUNIONS PRECEDENTES

NEANT

B - QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Q : 2016.07.01

La téléopération est confrontée à un problème récurrent : la mauvaise distribution de titre de transit au Perthus qui a pour origine 2 raisons :

- 1) l'entrée n°2 qui fonctionne sans barrière depuis des mois
- 2) les contrôles fréquents des fonctionnaires de l'état au niveau de cette entrée, qui en bloquant la circulation sur les boucles, perturbent la distribution des tickets.

Cela implique :

- un problème de sécurité, car il y a des risques pour le personnel péage qui doit traverser les voies sans protection,
- un problème organisationnel car il implique une surcharge de travail à la téléopération,
- un problème relationnel car les téléopérateurs sont confrontés aux clients mécontents d'être ralentis en sortie et pour couronner le tout, de se voir imposer la procédure du trajet le plus cher.

Les élus vous demandent de faire procéder à la remise en état de cette voie.

Quelle est votre réponse svp ?

Un problème sur cette barrière a fait l'objet d'une demande d'intervention, après vérification aucun désordre n'a été constaté, la barrière fonctionne parfaitement. Celle-ci a été vérifiée une nouvelle fois récemment par l'encadrement du district qui n'a constaté une fois de plus aucun dysfonctionnement. Concernant les contrôles de police, nous sommes en état d'urgence et cette situation peut amener quelques contraintes auxquelles nous devons faire face.

Toutefois, nous travaillons en étroite collaboration avec les responsables de la PAF et nous avons déjà fait remonter ce risque de dysfonctionnement, ils sont à notre écoute et bien conscient du problème.

Enfin, il n'y a pas automatiquement application du TLPC, nous avons des outils nous permettant de retrouver l'entrée et ainsi d'appliquer le bon tarif.

Q : 2016.07.02

Sur le district de Sète, le conducteur péage a appelé un salarié sur un jour de disponibilité planifié sur un jour de grève. L'appel a été passé à 11h00 pour effectuer un 13h00 / 21h00. Le salarié ayant répondu qu'il était gréviste, il n'a pas effectué ce poste, et a eu la surprise de se voir décompter 10h00 de grève au lieu de 8h00.

Les élus vous demandent des explications sur le pourquoi de ces 10h00 de retenue sur salaire ?

Lors d'une grève qui tombe sur une journée de disponibilité, le manager prend contact avec le salarié afin de l'informer du poste sur lequel le salarié interviendra. Le salarié qui s'est associé à un mouvement de grève est considéré gréviste à partir du moment où il s'est déclaré l'être. Ainsi dans l'exemple cité, nous vous confirmons que le décompte est correct.

Q : 2016.07.03

Monsieur le Directeur,

L'année dernière, il avait été convenu entre les salariés du péage de Carcassonne et la hiérarchie locale de faire des postes de télé-opération à distance pour alléger le travail de la plate-forme de Narbonne.

En contrepartie, on leur avait accordé 3 semaines de congés consécutives en Juillet et Août.

Pour l'été 2016, il a été décidé de poser seulement 2 semaines de congés consécutives et qu'il n'y aurait pas de postes de télé opération à effectuer.

A ce jour, ils sont surpris de voir des postes de télé opération programmées sur leur tour de service.

Pouvez-vous nous donner Monsieur le Directeur des explications sur ce changement de décision qui affecte les salariés du péage de Carcassonne ?

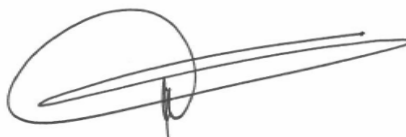
Une décision avait été prise concernant les congés sur l'année 2015. Les congés sont toujours attribués de manière équitable entre les salariés tout en permettant de répondre dans la mesure du possible aux demandes des salariés et en parallèle aux nécessités de service.

La séance est levée à 14H30.

PROCHAINE REUNION LE MARDI 2 AOÛT 2016

A 14H00 A LA D.R.E. LANGUEDOC- ROUSSILLON

Narbonne, le



Olivier TURCAN